

nombre de facteurs ont permis de faire saisir à de nombreux gens toute la portée de la demande mondiale accélérée en hydrocarbures. Il était tout naturel que l'attention se tourne vers les réserves canadiennes de pétrole, surtout depuis que certaines pénuries aux Etats-Unis se sont produites dans des domaines utilisant les importations canadiennes. Pendant plus d'une décennie, nos exportations ont progressé rapidement, et presque toutes sont destinées aux Etats-Unis sous la forme de matières premières pour vos raffineries.

Toutefois, la récente croissance de la demande américaine a épuisé notre capacité de production et de transport du pétrole. Le maintien de l'approvisionnement en pétrole canadien de nos raffineries intérieures se trouvait menacée. En outre, bien que la politique nationale canadienne en matière d'énergie a été et demeure d'exporter des quantités qui sont nettement des excédents par rapport aux besoins intérieurs, la croissance récente et prévisible de la demande d'exportation du pétrole a atteint un niveau qui appelle un sérieux examen. Cela s'impose si nous voulons nous assurer de pouvoir répondre aux exigences prévisibles au Canada.

Pour cette raison, le Gouvernement canadien a récemment institué des mesures de contrôle des exportations de pétrole. Cette mesure visant à contrôler la croissance des exportations représente un nouveau mode d'application de notre politique nationale au matière de pétrole, non pas une modification de la politique en soi. C'est la hausse de la demande mondiale en énergie, et particulièrement celle des Etats-Unis eux-mêmes, qui nous a amené à introduire ce changement et non pas, évidemment, un quelconque désir d'abuser des Etats-Unis.

Il faut convenir que les réserves connues du Canada sont limitées. Même si les Etats-Unis modifiaient maintenant leurs contrôles des importations et s'ils avaient libre accès à nos réserves connues, ces dernières n'aideraient qu'en partie à réduire votre dépendance de plus en plus forte à l'égard des réserves de l'étranger.

La prospection de nouvelles réserves dans la région septentrionale du Canada et au large de la côte va bon train. Nous sommes confiants que d'importantes découvertes en découleront, mais nous ne pouvons y compter encore. Nos contrôles des exportations constituent une mesure provisoire. Nous tiendrons des audiences publiques et nous étudierons, à la lumière de l'opinion exprimée par toutes les parties intéressées, les changements de méthodes qu'il faudra apporter à la longue pour protéger les intérêts canadiens.

Nous sommes pleinement conscients que votre Président cherchera bientôt à obtenir l'autorisation nécessaire en matière de tarifs et d'autres entraves au commerce international. L'autorisation de négocier l'abolition de ces barrières faciliterait la tenue de discussions profitables avec les partenaires commerciaux des Etats-Unis à l'occasion des négociations multilatérales du GATT qui, nous l'espérons fermement, s'ouvriront avant la fin de l'année. De toute évidence, les Etats-Unis, le Marché commun européen élargi et le Japon constituent les facteurs importants de ces négociations qui pourraient se révéler plus étendues et plus importantes que la Ronde Dillon ou la Ronde Kennedy. Dans ces circonstances, il serait malheureux que l'évolution vers le progrès et vers la libéralisation du commerce international soit arrêtée et si, au lieu de cela, une atmosphère négative d'affrontement devait régner dans les relations entre ces puissances économiques de premier plan. Les répercussions d'un tel affrontement se feraient sentir non seulement sur ceux qui y sont les premiers intéressés, mais également sur les grands nations commerçantes comme le Canada dont les intérêts et les positions sont différentes et qui ne sont associées avec aucun de ces grands groupes ou puissances économiques. En dernier lieu, à l'occasion d'un tel affrontement, il